

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le
ID : 044-214400756-20241010-54_2024-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents9
votants11

L'an deux mil vingt-quatre, le **DIX OCTOBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2024

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte GRIMAUD Sylvie
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly HUGRON Dominique

ABSENTS EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; HAMON Sylvain (pouvoir à CHIRADE Brigitte); BOMMÉ Jean-Paul (pouvoir à
LE BOULER Cédric

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PIERRISNARD Béatrice

OBJET :

54/2024

**UTILISATION DE LA SALLE DU DON POUR UNE ACTIVITE DE SOPHROLOGIE
PROPOSEE PAR MME BRICAULT MARIE-CHRISTINE**

Mme BRICAULT Marie-Christine de Louisfert, diplômée en sophrologie et actuellement sous-statut d'auto-entrepreneur sollicite l'utilisation de la salle du Don pour proposer des séances collectives de sophrologie les lundis de 19h à 20h15 jusqu'en juin 2025.

La commune n'ayant pas instauré de tarif pour des utilisations régulières de salles, il convient de définir un montant annuel pour ce type d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Mme BRICAULT Marie-Christine à utiliser la salle du Don pour des séances de sophrologie les lundis de 19h à 20h15 jusqu'en juin 2025
- Fixe un montant de 250 € pour l'année payable en début de période d'utilisation.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ